

Michel Rodriguez
Professeur agrégé de Mathématiques
Lycée Blaringhem de BETHUNE

Monsieur le PROVISEUR
du lycée Blaringhem de BETHUNE

Objet : Préparation de rentrée 2021/2022
Référence : votre envoi par mail en date du 05/02/2021

HINGES, le 16/02/2021

Monsieur le Proviseur,

Je n'ai pas été surpris en constatant sur votre projet de répartition des moyens pour la rentrée prochaine, que les mathématiques, malgré votre affectation généreuse de 10 heures sur la discipline « enseignement scientifique en terminale », allaient devoir supporter la fermeture d'un poste, partiellement compensée par l'ouverture d'un poste stagiaire ...

Pas surpris, car cette diminution des heures affectées aux mathématiques est une conséquence directe de la réforme du lycée, et de l'élimination des mathématiques du tronc commun. En réalité, en choisissant d'attribuer des heures d'enseignement scientifique aux enseignants de mathématiques, vous n'avez fait qu'atténuer une tendance qui aurait été plus forte sinon.

Pourtant, un autre point m'a terriblement surpris dans votre projet : Vous avez décidé de supprimer un poste à 15 h, c'est à dire un poste d'agrégé.

Et, à moins que vous ne m'appreniez que Monsieur Grignon a obtenu un poste en classe préparatoire, ou dans le supérieur, le poste supprimé serait le mien.

Or les textes régissant la fermeture de poste pour raison de carte scolaire sont très clairs quant à la détermination de l'enseignant faisant l'objet de cette mesure :

- Priorité est donné au volontariat.
- Puis, s'il n'y a pas de candidat souhaitant bénéficier de l'augmentation du barème pour demander sa mutation, c'est l'enseignant le dernier nommé dans l'établissement qui est touché par la mesure.

Je n'ai pas connaissance que vous ayez sollicité un volontaire pour participer au mouvement en bénéficiant d'un bonus pour mesure de carte scolaire, et l'eussiez-vous fait que je ne me serais pas porté volontaire.

Votre décision de proposer la fermeture d'un poste d'agrégé, en l'occurrence le mien, n'est donc pas réglementaire.

Je vous prie donc de me fournir par retour de courrier toute explication propre à éclairer cette situation, car il va de soi que je contesterais cette décision illégale, tout comme j'ai contesté chacune des décisions illégales qui ont été prises contre moi ces derniers temps, au besoin par un contentieux administratif.

Par ailleurs, j'ai le souvenir de la procédure que vous aviez utilisée au moment du départ de Monsieur LEGRAIN, mais je me souviens que cette « procédure » supposait l'accord simultané du rectorat **et de l'intéressé**. En l'occurrence, j'ai le regret de vous annoncer que, compte tenu du nombre de fois que vous avez écarté des demandes de ma part, le plus souvent sans même prendre la peine de vous justifier, il me paraît équitable de vous témoigner la même indifférence.

Veuillez agréer, Monsieur le Proviseur, mes salutations distinguées



Michel RODRIGUEZ

PS : Copie de la présente est adressée à la représentation des enseignants au C.A ainsi qu'au bureau départemental de la CGT-éduc'Action et à la Direction des ressources humaines du Rectorat.